



ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE - N°26AM60

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRE APPARTENANT A LA COMMUNE SIS 48 GRAND RUE

Le Maire de la Commune de VELAUX ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2025 transmise à la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence le 28 février 2025 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de déclassement d'une partie du domaine public non cadastré appartenant à la Commune sis 48 Grand rue ;

VU la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année en cours ;

CONSIDERANT le projet de déclassement de l'emprise sise 48 Grand rue ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé sur le territoire de la Commune de VELAUX à une enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public non cadastré sis 48 Grand rue **pour une durée de 15 jours, du jeudi 23 juillet 2026 au jeudi 6 août 2026 inclus.**

ARTICLE 2 : Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces ci-dessous :

- une note explicative,
- un plan de situation

ARTICLE 3 : Monsieur Philippe ARNAL, Géomètre-Expert DPLG, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de diligenter cette enquête.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de VELAUX, Hôtel de Ville, du jeudi 23 juillet 2026 au jeudi 6 août 2026 inclus.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou les adresser :

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:
Hôtel de Ville, 997 avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX
- par courrier électronique à l'adresse :
ep.voiries@mairie-de-velaux.fr

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de VELAUX, Hôtel de Ville, les :

- jeudi 23 juillet 2026 de 9h00 à 12h00
- jeudi 6 août 2026 de 14h00 à 17h00

ARTICLE 6 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune.

ARTICLE 7 : L'avis du dépôt du dossier à la Mairie de VELAUX sera notifié dans les conditions prévues par l'article R 141-7 du Code de la Voirie Routière aux personnes privées ou publiques propriétaires des parcelles dont le transfert est envisagé.

Lorsque que leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier disposera, à partir de cette date, d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier et le registre accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : Le Conseil Municipal de la Commune de VELAUX délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 10 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence
- Monsieur Philippe ARNAL, commissaire enquêteur
- Registre Administratif

Fait à VELAUX, le 17 juin 2026

LE MAIRE,
Yannick GUERIN

